

RCS : CANNES Code greffe : 0602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00492 Numéro SIREN : 520 457 326 Nom ou dénomination : A.S.REALISATION

Ce dépôt a été enregistré le 15/12/2023 sous le numéro de dépôt 7881

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 11		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net		Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)							
	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	88 600	13 332	75 268	6 082		69 186	NS
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations financières (2)							
	Participations mises en équivalence							
	Autres participations							
	Créances rattachées à des participations							
	Autres titres immobilisés							
	Prêts							
	Autres immobilisations financières	5 610		5 610	5 610			
	Total II	94 210	13 332	80 878	11 692		69 186	591.72
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises	959 018		959 018	931 757		27 261	2.93
	Avances et acomptes versés sur commandes	17 031		17 031	16 333		698	4.27
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés							
	Autres créances	434		434	1 762		1 328	75.37
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé							
	Valeurs mobilières de placement							
	Disponibilités	54 194		54 194	455		53 738	NS
	Charges constatées d'avance (3)				2 181		2 181	100.00
	Total III	1 030 676		1 030 676	952 488		78 188	8.21
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 124 887	13 332	1 111 555	964 180		147 374	15.28

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

5 610

BA

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000)	10 000	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	1 000	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	389 316	15 641	404 957	NS
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	405 769	79 044	326 726	413.35
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	27 453	105 685	78 232	74.02
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS					
	Provisions pour risques	4 800	4 800		
	Provisions pour charges				
	Total III	4 800	4 800		
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	26 667	50 000	23 333	46.67
	Concours bancaires courants	704 545	576 781	127 765	22.15
	Emprunts et dettes financières diverses	140 092	217 233	77 141	35.51
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 597	7 015	68 582	977.69
	Dettes fiscales et sociales	131 633	1 899	129 734	NS
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	768	768		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	1 079 301	853 696	225 606	26.43
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 111 555	964 180	147 374	15.28

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 058 086 803 696

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises		1 700 000	1 700 000	1 134 100		565 900	49.90
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET		1 700 000	1 700 000	1 134 100		565 900	49.90
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			721	2 265		1 544	68.17
Autres produits			57			57	
Total des Produits d'exploitation (I)			1 700 778	1 136 365		564 413	49.67
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			800 000	395 000		405 000	102.53
Variation de stock (marchandises)			27 261	61 766		89 027	144.14
Achats de matières premières et autres approvisionnements			304 740	523 338		218 598	41.77
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			69 239	60 231		9 008	14.96
Impôts, taxes et versements assimilés			529	2 821		2 292	81.25
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			12 248	4 092		8 156	199.32
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			1 005	8 897		7 892	88.70
Total des Charges d'exploitation (II)			1 160 501	1 056 146		104 355	9.88
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			540 277	80 219		460 058	573.50
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		5		74	69	92.64
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		5		74	69	92.64
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		473		112	361	323.78
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		473		112	361	323.78
2. Résultat financier (V-VI)		468		37	430	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		539 809		80 182	459 628	573.23
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital				11 500	11 500	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII				11 500	11 500	100.00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		240		306	66	21.54
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2 566		10 637	8 071	75.88
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		2 806		10 943	8 137	74.36
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		2 806		557	3 363	603.56
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		131 234		1 695	129 539	NS
Total des produits (I+III+V+VII)		1 700 783		1 147 939	552 844	48.16
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		1 295 014		1 068 896	226 119	21.15
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		405 769		79 044	326 726	413.35

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

2 039 9 873

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Attestation de présentation des comptes

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	8
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Composition du capital social	8
Evaluation des immobilisations corporelles	8
Evaluation des amortissements	9
Evaluation des créances et des dettes	9
Dépréciation des créances	9
Evaluation des valeurs mobilières de placement	9
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	9
Disponibilités en Euros	9
Charges et produits constatés d'avance	10
Détail des produits constatés d'avance	10

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Un bien est en cours de finalisation en fin d'exercice, il est commercialisé dès début 2023.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus ***Points d'attention***

L'approche ciblée devrait couvrir au moins, et au libre choix du rédacteur, les points d'attention suivants :

- Impacts de l'événement sur le Chiffre d'Affaires
- Impacts de l'événement sur les charges
- Impacts de l'événement sur les autres produits
- Impacts de l'événement sur l'actif
- Impacts de l'événement sur le passif
- Impacts de l'événement sur la dépréciation des stocks
- Impacts de l'événement sur la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- Impacts de l'événement sur les « covenants » bancaires

Chaque point d'attention peut être retenu comme pertinent (ou pas) pour le rédacteur. Celui-ci dispose de la faculté soit d'opter pour une communication narrative, soit d'une communication chiffrée, soit d'une combinaison des deux afin d'apporter des explications complémentaires à un seul tableau chiffré.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2022 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	12 200		25 000
Matériel de transport	4 600		59 000
TOTAL	16 800		84 000
Prêts, autres immobilisations financières	5 610		
TOTAL	5 610		
TOTAL GENERAL	22 410		84 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers		12 200	25 000	25 000
Matériel de transport			63 600	63 600
TOTAL		12 200	88 600	88 600
Prêts, autres immobilisations financières			5 610	5 610
TOTAL			5 610	5 610
TOTAL GENERAL		12 200	94 210	94 210

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers	8 885	2 106	9 634	1 357
Matériel de transport	1 833	10 142		11 975
TOTAL	10 718	12 248	9 634	13 332
TOTAL GENERAL	10 718	12 248	9 634	13 332

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 106				
Matériel de transport	10 142				
TOTAL	12 248				
TOTAL GENERAL	12 248				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	4 800				4 800
TOTAL	4 800				4 800
TOTAL GENERAL	4 800				4 800

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	5 610	5 610	
Débiteurs divers	434	434	
TOTAL	6 044	6 044	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	704 545	704 545		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	26 680	5 451	21 228	
Fournisseurs et comptes rattachés	75 597	75 597		
Impôts sur les bénéfices	131 234	131 234		
Autres impôts taxes et assimilés	399	399		
Groupe et associés	140 092	140 092		
Autres dettes	768	768		
TOTAL	1 079 314	1 058 086	21 228	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	28 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 320			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	10.0000	100			100

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges et produits constatés d'avance

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

A.S. REALISATION

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros

Siège social : LD SAINT-HUBERT

06590 THEOULE-SUR-MER

520 457 326 R.C.S. CANNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le trente juin,

A quatorze heures,

Bernard AZOULAY en sa qualité de gérant,

et de représentant de la société BO IMMOBILIER, SCI au capital de 1 000 euros,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la société AS REALISATION,

Associé unique de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Bernard AZOULAY, gérant a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi qu'un rapport sur l'exercice écoulé. La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2022 et le rapport de la gérance ont été adressés à l'associé unique, dans les cinq mois de la clôture dudit exercice.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associé unique au siège social.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Constatation de l'absence de conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

BA

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2022 s'élevant à 405 769 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	405 769 euros
Un acompte sur dividende de	390 000 euros
Soit par action	3 900 euros
Le solde	15 769 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 16 453 euros.

Le dividende unitaire s'élève à de trois mille neuf-cents euros (3900 €).

Cet acompte sur dividendes a été mis en paiement au siège social à compter du 04/04/2022.
Cet acompte, est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
31/12/2021	94 000,00	940,00	94 000,00		0,00	0,00

31/12/2020	0,00				0,00	0,00
31/12/2019	178 571,00	1 785,71	178 571,00		0,00	0,00

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DÉCISION

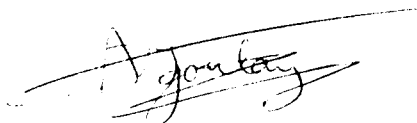
L'associé unique décide d'approuver l'absence de rémunération de la gérance au cours de l'exercice écoulé.

CINQUIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique



A.S. REALISATION

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros

Siège social : LD SAINT-HUBERT

06590 THEOULE-SUR-MER

520 457 326 R.C.S. CANNES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE **DU 30 JUIN 2023**

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT **DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022**

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2022 s'élevant à 405 769 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	405 769 euros
Un acompte sur dividende de	390 000 euros
Soit par action	3 900 euros
Le solde	15 769 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 16 453 euros.

Le dividende unitaire s'élève à de trois mille neuf-cents euros (3 900 €).

Cet acompte sur dividendes a été mis en paiement au siège social à compter du 04/04/2022.
Cet acompte, est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle

31/12/2021	0,00				94 000,00	940,00
31/12/2020	0,00				0,00	0,00
31/12/2019	178 571,00	1 785,71	178 571,00		0,00	0,00

Certifié conforme
La Gérance

